

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Mesures d'aide en faveur des médias électroniques (lv.pa. 22.417)

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Buchwalder, Mathias
Magnin, Chloé

Citations préféré

Buchwalder, Mathias; Magnin, Chloé 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Mesures d'aide en faveur des médias électroniques (lv.pa. 22.417), 2023 - 2025*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 04.04.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Enseignement, culture et médias	1
Médias	1
Aspects généraux de la politique médiatique	1

Abréviations

KVF-NR	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Nationalrates
KVF-SR	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Ständerates
RTVG	Bundesgesetz über Radio und Fernsehen
Mediapulse	Nutzungsforschung

CTT-CN	Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
CTT-CE	Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats
LRTV	Loi fédérale sur la radio et la télévision
Mediapulse	Études d'audience

Chronique générale

Enseignement, culture et médias

Médias

Aspects généraux de la politique médiatique

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 04.04.2023
MATHIAS BUCHWALDER

Dans le cadre d'un ensemble de mesures transitoires de soutien au secteur médiatique, la **CTT-CE a donné suite à l'initiative parlementaire Chassot** (centre, FR). En complément des initiatives parlementaires 22.407 et 22.423, l'objet de la sénatrice fribourgeoise doit venir en **aide aux médias électroniques**, dans l'attente d'une stratégie à long terme qui sera probablement mise sur pied à la suite de la publication du rapport sur l'aide aux médias de demain. L'initiative parlementaire reprend trois éléments incontestés du paquet d'aide aux médias. Premièrement, il s'agit de renforcer la formation et la formation continue pour les collaboratrices et collaborateurs de médias électroniques, deuxièmement, de soutenir les organismes d'autorégulation du secteur, comme le Conseil suisse de la presse, et troisièmement, d'appuyer financièrement les agences de presse rassemblant des informations issues de toute la Suisse à l'intention d'autres médias. Isabelle Chassot estime que ces mesures pourraient être financées en prélevant 1 pour cent du produit de la redevance radio-TV. L'objectif de cet objet et des deux autres initiatives parlementaires est de garantir la diversité médiatique dans le pays.¹

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 05.09.2023
MATHIAS BUCHWALDER

Comme la CTT-CE, sa consœur du National a **donné suite à l'initiative parlementaire Chassot**, par 13 voix contre 9. La **CTT-CN** a traité de cet objet en même temps que les initiatives parlementaires 22.407 et 22.423, qui font elles aussi partie de mesures proposées suite à l'échec du paquet d'aide aux médias dans les urnes.²

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 22.11.2023
MATHIAS BUCHWALDER

Tout comme l'initiative parlementaire Bauer, l'**initiative parlementaire Chassot pour des mesures d'aide en faveur des médias électroniques** a été soutenue par les deux commissions compétentes (CTT-CE et CTT-CN). Ce premier pas étant validé, la CTT-CE travaille désormais sur un **avant-projet** appliquant les deux objets. Cet avant-projet sera mis en consultation au premier trimestre et soumis aux chambres fédérales au deuxième trimestre 2024.³

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 21.06.2024
CHLOÉ MAGNIN

La CTT-CE a approuvé à 10 voix contre 2 l'**avant-projet** répondant aux initiatives parlementaires 22.417 et 22.407. Concrètement, le projet vise à modifier la LRTV en **augmentant la quote-part** de la redevance attribuée aux **radios locales** et aux **télévisions régionales** pour atteindre entre 6 et 8 pour cent du produit de la redevance (antérieurement entre 4 et 6 pour cent de ce produit). Aussi, des mesures plus générales seront adoptées pour soutenir les médias – soutien pour les formations (continues), les agences de presse et les organismes d'autorégulation. Pour la minorité de la commission, le projet comporte une «problématique d'un point de vue démocratique». En effet, des éléments refusés par le peuple lors de la votation sur le paquet pour les médias ont été repris.⁴

INITIATIVE PARLEMENTAIRE
DATE: 21.01.2025
CHLOÉ MAGNIN

Suite à la mise en consultation de l'avant-projet qui découle des initiatives parlementaires 22.417 et 22.407, la **CTT-CE** s'est mise d'accord pour rédiger un projet de loi par 11 voix contre 2 en janvier 2025. L'acte juridique permettra d'augmenter la **quote-part de la redevance allouée aux radios locales et télévision régionales**. Cette dernière passera de 4-6 pour cent à 6-8 pour cent de son produit. Par rapport au projet soumis à consultation en juillet, la mention des médias numériques dans l'aide générale aux médias a été supprimée et Mediapulse recevra un nouveau soutien financier prévu par le projet. Cette nouvelle loi a pour objectif d'encourager l'exploitation des méthodes et des systèmes de collecte des données, en plus de leur développement et de leur acquisition. Un projet de **loi** sera soumis au Conseil fédéral début février, afin qu'il se positionne sur celui-ci au plus vite.⁵

1) Communiqué de presse CTT-CE du 4.4.23; Lib, 5.3.23

- 2) Communiqué de presse CTT-CN du 5.9.23
- 3) Communiqué de presse CTT-CE du 22.11.23
- 4) Communiqué de presse CTT-CE du 21.6.24
- 5) Communiqué de presse CTT-CE du 21.1.25; Communiqué de presse CTT-CE du 8.7.24